

0,75 €

ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL

snetaa
ED

EP 437 – PARIS le vendredi 23 novembre 2012

Directeur de
la publication
Christian Lage

N° commission paritaire
0111 S 07673
ISSN 1249-9609

imprimé au siège
74, rue de la Fédération
75739 Paris cedex 15

Tél. 01 53 58 00 30
Fax 01 47 83 26 69
www.snetaa.org

premier syndicat de
l'enseignement professionnel

Sommaire

- 1- Pétition
- 2- « Lutter se
conjugue toujours au
présent »
- 3- Le CLES et le C2I
- 4- Vote élections S2
- 5- Absentéisme
- 6- Enquête amiante



74 rue de la Fédération
75739 Paris cedex 15

tél. 01 53 58 00 30
fax 01 47 83 26 69

snetaanat@aol.com
www.snetaa.org

I- **PETITION : www.snetaa.org**

Vous pouvez soutenir la Voie Professionnelle et participez avec le SNETAA-FO à la lutte en **signant la pétition en ligne sur le site : [WWW.snetaa.org](http://www.snetaa.org)** ou en nous renvoyant les pétitions au **74 rue de la Fédération - 75739 Paris Cedex 15**

LE CHANGEMENT C'EST POUR QUAND ?

Maintes fois échaudés par des promesses non tenues, les PLP attendaient avec impatience un changement profond, concret, répondant à leurs légitimes attentes.

Non seulement les propositions de la « refondation » ne correspondent pas à ces attentes, mais nombre d'entre elles, si elles devaient aboutir dans la prochaine « loi Cadre sur l'éducation », seraient mortifères pour l'Enseignement Professionnel et ses personnels.

- Où sont les propositions permettant les améliorations de nos conditions de travail ?
- Où sont les postes nécessaires aux dédoublements des Heures d'Enseignement Général ?
- Où sont les mesures de nature à stopper la violence qui envahit nos établissements ?
- Où sont celles pour la restauration de l'autorité des enseignants, celles pour le respect des décisions des conseils de classes ?
- Où sont les mesures pour supprimer les CCF, pour diminuer la charge de travail des enseignants, pour restaurer un vrai diplôme national ?
- Où sont les mesures pour la revalorisation salariale ?

Ne cherchez pas ! Ces mesures vous n'en trouverez aucune dans le projet de loi « Cadre » proposée par le Gouvernement !

En revanche, vous trouverez des « propositions » pour :

- **l'allongement du temps de présence des enseignants dans les établissements sans aucune revalorisation salariale,**
- **pour la diminution des vacances scolaires,**
- **pour la « délabellisation » des établissements ZEP,**
- **pour l'annualisation de nos horaires,**
- **la globalisation du temps de service (sans parler de l'idée de créer un bac pro 2 ans après une seconde de détermination par modularisation).**

Et comme si cette absence de réponses à nos préoccupations quotidiennes ne suffisait pas, la concertation prévoit ni plus ni moins que la poursuite du démantèlement de l'Enseignement Professionnel indépendant et public et du statut de ses personnels par le développement de l'apprentissage, par la régionalisation de l'orientation et le transfert total des cartes de formation aux Régions.

CE N'EST PLUS POSSIBLE !

Le SNETAA-FO appelle tous les PLP, tous les Personnels de l'Enseignement à résister et à se mobiliser pour défendre leur outil de travail et leur statut de fonctionnaire d'Etat.

Le combat sera long, mais ensemble nous le gagnerons.

**COMMENÇONS PAR SIGNER ET FAIRE SIGNER LA PETITION
CI-CONTRE.**

NON AU DEMANTELEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INITIAL, PUBLIC ET LAÏQUE ET DU STATUT DES PLP

Nous soussignés,

EXIGEONS :

- l'abandon du projet de transfert de la carte des formations aux Régions,
- le maintien INTEGRAL et le RESPECT du statut national des PLP,
- l'abandon de tout projet d'allongement du temps de service des enseignants et de toute forme d'annualisation du temps de travail des Personnels,
- l'arrêt de toute forme de déprofessionnalisation de nos diplômes qui doivent rester nationaux.

Demandons :

- la prise immédiate de mesures concrètes permettant une réelle amélioration de nos conditions quotidiennes de travail et une revalorisation significative de nos salaires.

Etablissement	NOM Prénom	Signature

II- « LUTTER SE CONJUGUE TOUJOURS AU PRESENT » LUCIE AUBRAC

Lorsque le **SNETAA-FO** a découvert le contenu du plan régional d'enseignement professionnel concernant l'Académie de Paris, il a réagi sans délai.

Le **SNETAA** a réagi. Il a informé les Collègues. Il a rencontré les Collègues pour développer les actions afin que ne soient pas réalisées ces six fermetures de Lycées Professionnels à terme.

Des contacts ont été pris au niveau de la Région, des rencontres ont eu lieu.

Le résultat de ces actions a été efficace, merci SNETAA.

La Région annonce le retrait de ces fermetures de son plan régional.

Restons vigilants.

Avec le **SNETAA** ne laissons pas faire n'importe quoi ; soyons réactifs.

Rejoignez le **SNETAA-FO** ; dites-le à vos Collègues !

Et comme le disait Lucie AUBRAC : « **Lutter se conjugue toujours au présent** » !

III- PRECISION IMPORTANTE CONCERNANT LE CLES ET LE C2I

Les étudiants en Master n'auront finalement pas besoin du CLES 2 (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur Niveau 2) et du C2I (Certificat en Informatique et Internet) pour passer les concours de l'enseignement. Ce certificat avait été institué fin 2009 dans le cadre de la réforme de la formation des Maîtres.

Cependant, le CLES est toujours obligatoire, il n'est pas exigible lorsque les candidats passent le concours mais est obligatoire à la date de la titularisation (Décret du 27 août 2012).

Les candidats reçus aux concours de la session 2012 peuvent être nommés stagiaires quand bien même ils ne détiendraient pas à ce stade les certificats demandés.

Reste à savoir si les intéressés bénéficieront pendant leur année de stage, d'une formation en vue d'acquérir ces certificats à la date exigée par les statuts...

IV- VOTE POUR LES ELECTIONS DE VOS S2 (SECRETAIRE DEPARTEMENTAL)

En ce moment le **SNETAA-FO** organise dans certains départements (liste ci-dessous) les élections de ses S2.

Ce responsable départemental en collaboration avec le S3 (Secrétaire Académique) défend nos valeurs, nos collègues, assiste, conseille...

Participez à cette élection jusqu'au 10 Décembre 2012 !

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur notre site : www.snetaa.org (règlement, procédures, matériel, candidats)

Le **SNETAA-FO**, c'est vous ! C'est votre syndicat !

Pour un **SNETAA-Fort** et rassemblé, votez pour désigner vos S2 !

Départements concernés par les élections :

04	Alpes-de-Haute Provence	83	Var
43	Haute-Loire	91	Essonne
47	Lot et Garonne	92	Hauts-de-Seine
68	Haut-Rhin	93	Seine-Saint-Denis
78	Yvelines	94	Val-de-Marne

V- ABSENTEISME : LE SENAT ABROGE LA SUSPENSION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

En janvier 2010, enseignants, parents, lycéens, collectivités territoriales, chefs d'établissement et partenaires sociaux soit tous les acteurs de l'Ecole ont voté à 100% contre la circulaire d'application de la loi Ciotti de lutte contre l'absentéisme.

Changement de gouvernance et la loi est en cours d'abrogation (adoptée par le Sénat fin octobre et en attente de vote à l'Assemblée Nationale) :

Le Sénat a adopté, le 25 octobre dernier, la proposition de loi de la sénatrice Françoise Cartron visant à supprimer la « loi Ciotti » datant du 28 septembre 2010 qui suspend le versement des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire. Le texte doit être encore adopté par l'Assemblée Nationale. Entrée en vigueur il y a dix-huit mois le système de sanction comprenait trois étapes :

- **Etape 1 :** L'élève absent plus de quatre demi-journée par mois sans justification recevait avertissement
- **Etape 2 :** Le directeur de son établissement en informait l'Inspecteur d'Académie qui rencontrait les parents et saisissait le président du Conseil Général pour que soit mis en place un « contrat de responsabilité parental ».
- **Etape 3 :** Si les absences se répétaient le mois suivant l'Inspecteur d'Académie saisissait la Direction de la Caisse des Allocations Familiales pour suspendre le versement des prestations.

Le dispositif d'après la ministre chargée de la Réussite Educative, Georges Pau-Langevin, a fait preuve de son « inefficacité ». Sur 12 millions d'élèves en France, 619 suppressions d'allocations familiales ont été effectuées en 2011-2012. Parmi elles, 142 ont été rétablies. Chiffres à l'appui, la ministre déclare qu'« à 77%, le dispositif est inefficace, car l'enfant ne retourne pas à l'école » et critique les résultats qu'elle juge « dérisoire ».

Néanmoins, la problématique de l'absentéisme reste entière, on estime à 300000 le nombre d'élèves absentéistes. Selon une étude de la DEPP (Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance) de 2011-2012 l'absentéisme est un fait marginal en primaire avec 2,6%, celui-ci est de 6,9% en Lycée Général et Technologique et se monte à 14,8% en Lycée Professionnel.

La sénatrice a une explication simple ou encore pourrait-on dire « simplifiée » et affirme qu'« En Lycée Professionnel, où l'absentéisme est le plus fort, la loi ne touche pas à la racine du mal : l'orientation subie ».

Georges Pau-Langevin, la ministre de la Réussite Educative, ajoute toujours sur le sujet « *L'absentéisme, s'il touche aussi fortement le Lycée Professionnel, par exemple, c'est que la plupart du temps, l'élève est mécontent de son orientation. Je trouverais intéressant que l'on approfondisse l'idée d'une Seconde Professionnelle indifférenciée qui permette à l'élève de faire son choix, plutôt que d'en subir un* ».

La Seconde professionnelle indifférenciée ou encore l'arme anti-absentéisme, le missile antimissile décrochage scolaire !

Trêve d'ironie : Nous savons tous que l'absentéisme a des causes à la fois nombreuses et complexes.

Et que la seconde professionnelle indifférenciée, de détermination n'est pas une solution pour lutter contre l'absentéisme...elle a d'autres visées...

Affaire à suivre...

VI- ENQUETE AMIANTE : NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE REPONSE !

L'amiante, oui, un poison mortel, où le **SNETAA** a joué alors un rôle efficace pour obtenir son interdiction définitive en France puis en Europe. Pour que cessent les morts victimes de cette désolation !

L'action globale du **SNETAA** a été efficace mais il faut poursuivre le combat. **Et nous comptons encore sur vous pour ... ce combat !!!**

Dites-nous :

- Si votre établissement a été mis en conformité face aux risques amiante ? Les victoires contre la mort, c'est bien !
- Si vous avez échoué à faire supprimer l'amiante, tant dans des floccages que dans des utilisations dans les sols, que dans l'amiante/ciment ? Grave !
- Si vous avez encore des doutes à ce sujet dans votre établissement ? Nous vous aiderons à faire résoudre ce grave problème à ne pas négliger : l'amiante tue !
- Si vous connaissez des Collègues (hormis ceux qui ont déjà été reconnus en contact avec l'amiante) qui ont été réellement en contact avec l'amiante mais sans suivi ? (Par exemple, parmi d'autres, des professeurs de Mécanique-Auto qui ont eu à travailler sur les plaquettes de freins contenant de l'amiante, ou des Collègues d'équipement technique énergie avec les floccages à l'amiante...)
- Si l'on peut, et comment, encore gagner une nouvelle étape contre l'amiante et ses conséquences, cette tueuse de tant de personnes. Et ne négligeons pas leurs conjoints.

Avec vous, le combat contre l'amiante peut continuer.
C'est un long combat du **SNETAA** face à ces assassins !